

Jeudi 28 janvier 2021

La Ville de Rouen signe le Protocole de lutte contre les incivilités à l'encontre des agents chargés d'une mission de service public

Dans le cadre de la justice de proximité, la Ville de Rouen et le Procureur de la République près le tribunal judiciaire de Rouen signent une convention afin de mettre en place le « traitement accéléré par un délégué du procureur de la République ». L'objectif : traiter rapidement les infractions de moindre gravité dont pourraient être victimes les agents de la Ville de Rouen.

Pour Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, Maire de Rouen et Président de la Métropole Rouen Normandie, Kader CHEKHEMANI, Adjoint au Maire en charge de la Tranquillité publique, et Pascal PRACHE, Procureur de la République : « *En signant ce protocole, nous allons pouvoir lutter plus efficacement contre, d'une part les incivilités susceptibles de recevoir la qualification d'outrages à agents chargés d'une mission de service public, et d'autre part les infractions graves.* »

Pour Pascal PRACHE, procureur de la République au tribunal judiciaire de Rouen, « *ces dispositions vont permettre, selon les cas, de renforcer l'information du parquet pour améliorer le suivi des procédures d'une particulière gravité et également d'apporter une réponse pénale réactive aux incivilités. Il s'agit ainsi de renforcer la lutte contre le sentiment d'impunité et le risque de répétition des infractions.* »

Un bilan semestriel sera réalisé entre la Ville de Rouen et le Parquet de Rouen. Un juriste assistant en charge des politiques partenariales est désigné au sein du parquet pour apporter les renseignements utiles pour le suivi des procédures.

Ce protocole est signé pour une durée d'1 an, tacitement renouvelable à la date d'anniversaire, sauf dénonciation par une des parties.

« *La signature de la Ville de Rouen à ce protocole souligne la volonté de protéger nos agents, et de promouvoir la sécurité au sein de notre territoire.* » concluent Nicolas MAYER-ROSSIGNOL et Kader CHEKHEMANI.